INTERPOL

RÉSUMÉ

# STRATÉGIE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

## INTRODUCTION

La cybercriminalité constitue l'une des formes de criminalité transnationale qui connaît le développement le plus rapidement dans les pays membres d'INTERPOL. La croissance rapide d'Internet et de l'informatique s'est accompagnée d'un développement économique et social, mais la dépendance accrue à Internet a aussi multiplié les risques et les vulnérabilités et a ouvert de nouvelles possibilités d'activités criminelles.

La cybercriminalité est un phénomène qui s'affranchit des frontières. En conséquence, les services chargés de l'application de la loi doivent surmonter les défis des enquêtes transfrontalières, les différences entre les systèmes juridiques et la disparité des capacités.

Dans de nombreuses affaires de cybercriminalité, à la différence d'autres types d'enquêtes, les éléments de preuve numériques sont le plus souvent entre les mains du secteur privé, qui exploite et gère de larges pans de l'infrastructure d'Internet ; il est donc essentiel de collaborer avec l'ensemble des parties prenantes pour lutter contre les cybermenaces actuelles.

## PÉRIMÈTRE

La *Stratégie en matière de lutte contre la cybercriminalité* définit le plan d'INTERPOL pour soutenir les efforts de ses pays membres dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité grâce à la coordination et la mise en place de capacités policières spécialisées au cours de la période 2016 - 2020. Cette stratégie fera l'objet de mises à jour régulières afin de veiller à ce qu'elle conserve sa pertinence, au regard des nouvelles menaces liées à la dynamique de la cybercriminalité et des attentes des pays membres.

Le Programme de lutte contre la cybercriminalité d'INTERPOL a pour objectif principal de lutter contre la « cybercriminalité pure », en d'autres termes les infractions qui prennent pour cible les ordinateurs et les systèmes d'information et dont l'objectif est d'obtenir un accès non autorisé à un périphérique ou d'en interdire l'accès à un utilisateur légitime (généralement par l'utilisation d'un logiciel malveillant).

Toutefois, INTERPOL reconnaît l'importance de la lutte contre les infractions commises à l'aide d'Internet, où l'utilisation des ordinateurs et des systèmes d'information amplifie la portée de l'infraction telle que la fraude financière et l'utilisation des réseaux sociaux par les terroristes. De plus, la demande de capacités en informatique légale ne cesse de croître, pour soutenir la lutte contre de nombreux types d'infractions.

**RENDRE LE CYBERESPACE PLUS SÛR POUR TOUS, EN AIDANT LES PAYS À DÉTECTER LES ACTES DE CYBERCRIMINALITÉ ET À IDENTIFIER LEURS AUTEURS.**

# AXES D'ACTION

La Stratégie en matière de lutte contre la cybercriminalité est articulée autour de cinq axes d'action, qui visent tous à aider les pays membres à identifier les cyberattaques et leurs auteurs :

**1. Évaluation et analyse des menaces, surveillance des tendances**
Détecter les actes de cybercriminalité, et identifier formellement les individus et les groupes qui en sont les auteurs en s'appuyant sur l'évaluation et l'analyse des menaces, ainsi que sur la surveillance des tendances.

**2. Accès aux données numériques brutes et exploitation de ces données**
Faciliter l'accès aux données liées aux cyberattaques et identifier les outils et les partenaires appropriés pour consolider les données recueillies et améliorer leur exploitation.

**3. Processus de gestion des éléments de preuve électroniques**
Gérer les éléments de preuve numériques aux fins d'enquêtes et de poursuites : recueillir de manière licite les traces numériques, préserver les éléments de preuve et les rendre compréhensibles et recevables par les tribunaux.

**4. Mise en corrélation des informations numériques et physiques**
Faire le lien entre les traces numériques et les données d'identification physique, dans le but de localiser les auteurs potentiels d'actes de cybercriminalité.

**5. Harmonisation et interopérabilité**
Améliorer l'interopérabilité opérationnelle et mieux coordonner l'action des pays au niveau mondial, et les encourager à harmoniser leur législation.


# CAPACITÉS ET MISE EN ŒUVRE

Le Programme de lutte contre la cybercriminalité est piloté à partir du Complexe mondial INTERPOL pour l'innovation (CMII) à Singapour, qui abrite le Centre pluridisciplinaire de lutte contre la cybercriminalité (CFC – Cyber Fusion Centre) d'INTERPOL, un Laboratoire d'informatique légale et un Centre d'innovation.

Ces axes d'action seront mis en œuvre en utilisant l'ensemble des capacités policières d'INTERPOL, et ils sont alignés sur les autres programmes mondiaux de l'Organisation (Antiterrorisme, Criminalité organisée et Nouvelles formes de criminalité) afin de s'appuyer sur une approche cohérente et efficace de lutte contre toutes les formes de criminalité transnationale.

## LE MODÈLE DE FONCTIONNEMENT D'INTERPOL

Dans le monde d'aujourd'hui, les infractions sont de plus en plus complexes ; elles sont liées entre elles et universelles, et sont commises dans l'espace physique comme dans l'espace virtuel. Aussi le besoin d'une coopération policière multilatérale se fait-il plus que jamais sentir s'agissant de relever les défis en matière de sécurité qui se présentent aux sociétés.

Avec ses 190 pays membres, INTERPOL est particulièrement bien placé pour collaborer avec les services chargés de l'application de la loi du monde entier en vue de renforcer leur capacité à prévenir la criminalité et à identifier et arrêter les malfaiteurs. L'établissement de partenariats avec d'autres organisations régionales et internationales vient à l'appui de cette démarche de collaboration engagée pour lutter contre des problèmes communs.

Les activités d'INTERPOL s'articulent autour de trois programmes mondiaux de lutte contre la criminalité qui sont l'Antiterrorisme, la Criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité, et la Cybercriminalité. Chacun de ces programmes repose sur une stratégie définie pour la période allant de 2016 à 2020. Les différentes stratégies et les initiatives qui les sous-tendent sont appelées à évoluer pour s'adapter aux mutations de l'environnement dans lequel travaillent les services.

Les programmes mondiaux s'appuient tous sur un ensemble de capacités policières que l'Organisation met à la disposition de ses pays membres : la gestion des données de police, l'analyse criminelle, le soutien en matière de police scientifique et de recherche des malfaiteurs en fuite, un Centre de commandement et de coordination, le renforcement des capacités et la formation, et enfin l'innovation et les projets spéciaux.


Secrétariat général d'INTERPOL - 200, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon - France - www.interpol.int

Février 2017